



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 581 décrétant une dépense de 3 188 238 \$ et un emprunt de 3 188 238 \$ pour des travaux de réfection et de pavage des chemins du Lac Mondor, de la Belle-Montagne, de la Rivière-Blanche et du rang Saint-François dans le cadre de Programme d'aide à la voirie locale du ministère des transports volet redressement des infrastructures routières locales* aux endroits suivants, et ce, en date du 30 septembre 2020 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section Avis publics

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement n° 581 sur le site Internet de la Municipalité le 30 septembre 2020.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

30 septembre 2020

Date